

Montréal, le 16 août 2018

Objet : Votre demande d'accès à l'information reçue le 24 juillet 2018 (ref : Coûts annuel associés à la traduction de documents chez Investissement Québec depuis 5 ans).

N/D : 1-210-473

Nous faisons suite à votre demande d'accès formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après, la « Loi sur l'accès ») reçue à nos bureaux le 24 juillet 2018, par courrier postal, dont copie est jointe en annexe, et à notre avis de prolongation de délai de traitement daté du 13 août 2018.

En réponse à votre demande, nous indiquons ci-dessous les informations demandées.

Coûts annuels de traduction - Investissement Québec

Année	Montant
2013-2014	138 662,39 \$
2014-2015	118 230,85 \$
2015-2016	140 469,11 \$
2016-2017	76 615,91 \$
2017-2018	76 793,43 \$

La baisse des coûts de traduction, à compter de notre exercice financier 2016-2017 s'explique notamment par le fait que le rapport annuel de notre Société n'est plus, depuis lors, traduit en anglais.

En terminant, à titre d'information, nous vous référons à l'article 135 de la Loi :

«135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Paquet, avocat
Conseiller spécial, Mandats stratégiques

p.j. Votre demande d'accès

INVESTISSEMENT QUÉBEC

Me Marc Paquet

Vice-président des affaires juridiques et secrétaire de la société

600, rue de La Gauchetière O. #1500

Montréal (QC) H3B 4L8

Tél. : 514 876-9339

Télec. : 514 876-9306

marc.paquet@invest-quebec.com

Montréal, le 1er juin 2018

Bonjour,

En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, j'aimerais obtenir tous les documents me permettant de connaître les coûts annuels associés à la traduction de documents chez Investissement Québec depuis 5 ans.

Je vous prie de m'envoyer votre réponse par courriel et de me confirmer la réception de cette demande avec le numéro de dossier qui lui sera attribué. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions concernant ma demande.

Merci et bonne journée,